



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n°63 du 30 mai 2016

SOMMAIRE

16-1038	portant subdélégation de signature de l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances puliques de Corse et du département de la Corse-du-Sud
---------	---



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Arrêté n° **16-1038** du **26 mai 2016**

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud.**

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République du 24 août 2015 nommant Monsieur Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud.

Vu l'arrêté préfectoral n°16-0924 en date du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1	Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, l'ensemble des actes visés par l'arrêté préfectoral n°16-0924 en date du 17 mai 2016, au chef de service suivant : - Monsieur Dominique OURCOUDOY, administrateur des finances publiques,
ARTICLE 2	Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

**Pour le préfet, et par délégation,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de Corse
et du département de la Corse-du-Sud**

Y. de Molliens

Yann de MOLLIENS